

N° CP **6e/83-06**
Séance du **13 JUIL. 2006**

**ENCOURAGEMENT A L'AGRICULTURE ET AU DEVELOPPEMENT RURAL
(PROGRAMME C041 - CHAPITRE 65)
SOUTIEN A ALSACE GENETIQUE
POUR LA MISE EN PLACE D'UNE FERME D'APPLICATION
DE LA RACE VOSGIENNE SUR LE SITE DE GUNSBACH**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport 2006/I-6ème/07 du 9 décembre 2005 relatif à l'Agriculture"
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 JUIL. 2006

- ❖ attribue à Alsace Génétique une subvention de 27.600 € pour la mise en place d'une ferme d'application de la race vosgienne sur le site de Gunsbach,
- ❖ précise que la dépense correspondante sera prélevée sur l'imputation 65/6574/F928,
- ❖ autorise le Président à signer la convention jointe au rapport.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet **18 JUIL. 2006**
Publication **21 JUIL. 2006**
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER